

L'année scolaire se termine.

Les cérémonies du 14 juillet devraient être réussies malgré quelques polémiques sur la présence de drapeaux étrangers sur les Champs Elysées.

La LPM dont personne ne croit qu'elle sera appliquée a été votée. Les armées verront. Pour la première fois, l'ensemble des chefs d'état-major a fait front en évoquant une possible démission en cas de non-respect des engagements. Espérons que cette action à l'honneur des officiers généraux aura un effet dans le temps. Cependant, quelle serait la légitimité de ceux qui les remplaceraient en cas de démission ? Aucune à mon avis et les armées entreraient dans une crise grave pour l'instant évitée.

Autre urgence, combattre le djihadiste, nouvel ennemi des démocraties. Les quelques centaines de combattants français en Syrie et sans doute en Irak, sans oublier les quelques djihadistes interceptés dans le Sahel, montrent la prolifération de cet engagement politico-religieux. Il faut donc catégoriser ce djihadiste comme un ennemi et non comme un « droit commun ». Combattre ne veut pas dire agir par un acte terroriste.

Cette confusion entre le combattant politique armé et l'auteur d'actes de terreur est grave. Il montre le désarroi de nos politiques. Les Allemands qualifiaient en 1940 de terroristes les Français les combattant sans uniforme. Terroristes devenus des résistants après la victoire et détenant des postes de responsabilité au sein de la Nation. On peut discuter des conditions d'une paix avec un ennemi, pas avec un « criminel ». On peut aussi le combattre ainsi d'une manière plus déterminée.

Bonnes vacances à tous
Le Président

Sommaire

Les commémorations du centenaire de la Grande Guerre vont-elles renforcer l'unité nationale ?	1
<i>La confusion dans le devoir de mémoire</i>	2
<i>Un sentiment de frustration</i>	2
<i>Le défilé du 14 juillet</i>	3
<i>Le devoir de mémoire</i>	3
Les coups de cœur !	4
<i>Le Général Legrand-Larroche</i>	4
<i>L'esprit patriotique dans un collège</i>	4
Les coups de gueule !	4
<i>Les Boko Haram</i>	4
<i>Djihadistes français</i>	4
<i>Le futur fusil d'assaut</i>	4
Questions parlementaires	5
<i>Déontologie et généraux. Q.Ecrite n°37850, JO du 24/09/2013</i>	5
<i>Réponse du ministère parue, JO du 01/07/2014</i>	5
<i>Dissolution 110°RI. Q.Ecrite n°43323, JO du 26/11/2013</i>	5
<i>Réponse du ministère, JO du 01/04/2014</i>	6
<i>Réseau Liaison 16. Q.Ecrite n°9447, JO du 13/11/2012</i>	6
<i>Réponse du ministère, JO du 25/03/2014</i>	6
Bibliographie	8

Les commémorations du centenaire de la Grande Guerre vont-elles renforcer l'unité nationale ?

2014 est une année exceptionnelle qui voit la commémoration des deux guerres mondiales, le cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine, et la coupe de monde de football. Trois raisons différentes de se rassembler derrière des symboles.

La première est celle du devoir de mémoire que nous devons à nos anciens qui se sont sacrifiés en donnant leur sang. C'est la commémoration de la douleur alors que nous vivons dans une société de confort où tout nous fait peur.

La deuxième commémore la raison de l'argent qui nous lie en ce moment avec la Chine. Son gigantisme nous fait prendre conscience que nous sommes un petit pays et qu'il vaut mieux **collaborer** avec ceux qui peuvent nous **coloniser**.

La troisième manipule les foules et remplit les Champs Elysées de drapeaux algériens dès que ce pays gagne un match.



Le Gouvernement a pour ambition de rassembler les Français autour de leur histoire. Mais que restera-t-il de la commémoration de la Grande Guerre dans la mémoire de nos enfants ?

La confusion dans le devoir de mémoire

Il faut se mettre à la portée des plus jeunes Français à qui l'on montre des films de deux guerres différentes appartenant à un siècle qu'ils n'ont pas connu. Il est déjà difficile d'imaginer que des hommes habillés en soldats en arrivent à se battre alors qu'ils ne voient plus aucun militaire dans les lieux publics. **Le militaire est une référence de droiture et d'honneur** qui n'existe plus dans leur vie. Les uniformes ont disparu des gares, des quartiers difficiles, des rues. Ils ne sont visibles qu'aux abords des casernes et dans quelques années de nombreux départements n'auront même plus un seul régiment.

Comment les jeunes Français peuvent-ils comprendre deux guerres alors qu'ils n'ont plus de références vivantes ? La transmission de l'histoire n'est plus entretenue par nos soldats qui en étaient les gardiens. Nos jeunes vont bien assister, parfois, aux commémorations et aux discours, mais nos élus seront-ils être aussi pédagogiques que nous pourrions l'espérer ? Expliquer la Grande Guerre et celle de 39/45 relève d'une parfaite connaissance des subtilités de notre histoire.

Le nazisme trouve ses racines dans la défaite de l'Allemagne mais la guerre des tranchées n'est pas celle du nazisme et le Generalfeldmarschall Erwin Rommel n'a jamais adhéré au parti nazi et pourtant c'est lui qui a conçu la défense du mur de l'Atlantique. Tous les Allemands n'étaient pas nazis mais simplement allemands. Les poilus ont été intoxiqués par des gaz de guerre alors que la Shoah a vu l'utilisation massive de l'acide cyanhydrique, dégagé par le Zyklon B pour exterminer près de six millions de Juifs et par la même occasion éliminer des milliers de Tziganes, des homosexuels.

Les bombardements alliés de la bataille de Normandie ont tué aveuglement 20 000 civils français, 300 000 bâtiments d'habitation ont été entièrement détruits, les villes de Brest, Caen, Le Havre, Lorient, Saint-Nazaire, Saint-Lô, Évreux, Saint-Malo, Rouen seront quasiment rasées pour une utilité tactique très discutable. Le sujet est complexe et il est difficile de transmettre dans des commémorations qui se succèdent à la chaîne.

Un sentiment de frustration

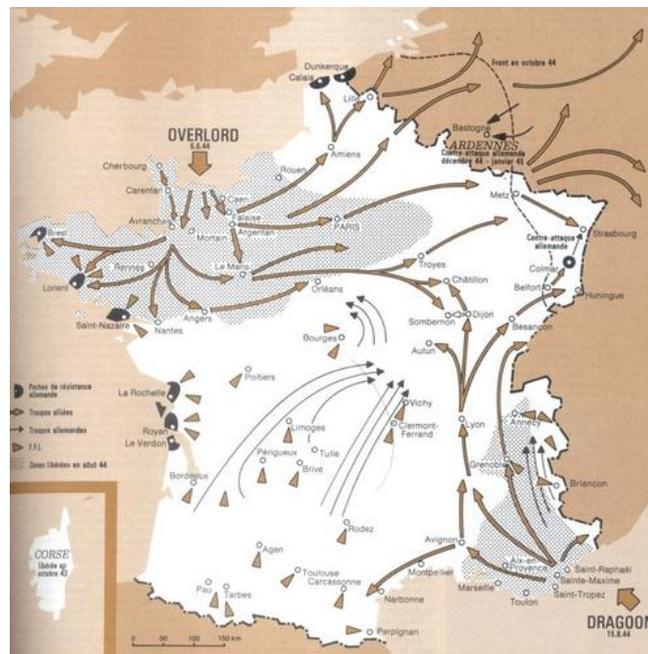
La commémoration du débarquement de Normandie a été un succès. La France s'est montrée digne du sacrifice des milliers d'étrangers qui sont venus combattre **l'obscurantisme et la négation de l'être humain**. Nous nous sommes

montré **humbles**, reconnaissants et le discours de notre Chef des Armées s'est voulu **mesuré et diplomatique** alors que Barack Obama et Poutine menaçaient de s'engager dans une nouvelle guerre froide.

Les cérémonies ont sans aucun doute renforcé le sentiment de fierté de nos sauveurs. Nous les avons remerciés, salués tout le long de ces journées de commémoration. C'était bien normal. Ils étaient nos invités de marque, ceux qui ont fait l'évènement, ceux à qui nous devons notre liberté pour toujours.

Si les **177 « commandos Kieffer »** de la France libre n'avaient pas participé au débarquement, il aurait été normal que nous ne soyons qu'invités aux cérémonies qui auraient été conduites par nos libérateurs. Ces fusiliers marins commandos permettent à la France d'avoir une part de gloire dans sa libération. Et encore, l'histoire ne s'est souvenue d'eux que soixante ans plus tard !

Le sentiment qui se dégage de ces mémorables journées de commémoration auprès des jeunes générations est que nous, Français, avons été absents le 6 juin 1944 ! Ce qui n'est évidemment pas propice à renforcer notre unité nationale.



Nous nous retrouvons en revanche dans le débarquement de Provence le 15 août 1944 où 350 000 combattants dont 230 000 Français ont bousculé les allemands entre Toulon et Cannes. 5 000 auxiliaires féminines font partie des troupes françaises, ce qui mériterait de nos jours d'être rappelé.

L'ouverture de ce nouveau front a porté un coup décisif à l'occupant. La percée des lignes ennemies s'est soldée par 30 000 tués, blessés et disparus au combat.

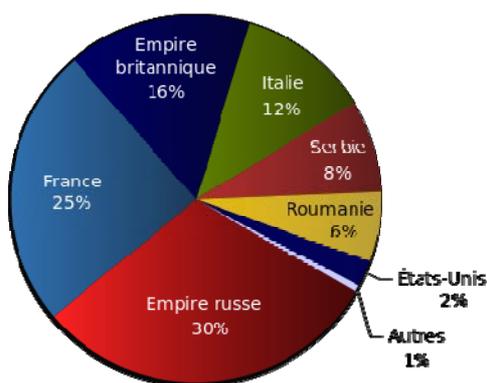
La France a payé son tribut dans sa libération. L'opération Dragoon est fulgurante et la population civile est épargnée. Le succès de nos troupes a déclenché le premier soulèvement d'insurrection populaire dans Paris. Voilà ce que doivent connaître nos jeunes Français quand ils assisteront au prochain défilé du 14 juillet.

Le défilé du 14 juillet

Ce sera le défilé du centenaire de la Grande Guerre. 80 pays ayant participé à la première guerre mondiale ont été invités à prendre la place auprès de nos militaires. La raison n'est pas qu'il n'existe plus de militaires français pour défiler, mais que notre Chef des Armées a tenu à honorer toutes les Nations qui ont participé à la guerre. C'est louable, sauf que de nombreuses nations invitées à défiler n'existaient pas en 1914/1918 ! Honorer tous les morts est normal mais le sentiment qui peut en découler est que la grande Guerre a vu le sacrifice exclusif de nos anciennes colonies sans qui nous n'aurions pu combattre. Ce qui est loin d'être exact.

Ce serait en effet passé sous silence que sur 1 397 800 soldats français morts, les pertes issues de nos colonies s'élèvent à 70 000 militaires « *maghrébins et sénégalais pour la plupart et tout aussi honorables que leurs compatriotes de la France profonde* ». La différence entre les deux chiffres vient des campagnes de notre métropole et en dit long sur la saignée qui a endeuillé chaque famille. Faire la part du sacrifice du sang versé est donné une vérité à l'histoire. Sommes-nous vraiment dans une démarche de vérité ?

Pertes militaires alliées de la Première Guerre mondiale



La grande polémique réside dans **l'invitation de l'Algérie** alors que ce pays a renié son passé de « colonisé ». Dans sa grande tradition du Garde-à-Vous, même quand le bateau sombre, le ministère de la Défense se « réjouit » de la participation de l'armée algérienne le 14 juillet. « *C'est une preuve que nous sommes rentrés dans une phase pacifiée avec l'Algérie* », indique-t-on, en ajoutant que Jean-Yves Le Drian, qui s'est rendu en Algérie le 20 mai, « *s'est fait confirmer par les autorités algériennes leur volonté historique d'y participer* ».

Le ministère de la défense aurait pu rajouter que lorsque l'équipe d'Algérie gagne un match de foot, les Champs Elysées s'embrassent en même temps que les voitures des banlieues. Si la joie de voir défiler le drapeau algérien aboutit au même résultat, cela voudrait dire que c'est une preuve que nous sommes rentrés dans une phase pacifiée avec l'Algérie.

Cela ne retire pas l'existence de ce 3^{ème} couplet de l'hymne national algérien en vigueur et adopté en 1963 qui montre le vrai chemin à faire pour pacifier les relations entre la France et l'Algérie. On peut alors difficilement accepter la double nationalité et mieux comprendre la difficulté à chanter parfois la Marseillaise :

*Ô France ! Le temps des palabres est révolu,
 Nous l'avons clos comme on ferme un livre,
 Ô France ! Voici venu le jour où il faut rendre des comptes !
 Prépare-toi ! Voici notre réponse !
 Le verdict, notre révolution le rendra,
 Et nous avons juré de mourir pour que vive l'Algérie ».*
 « *Témoignez, témoignez, témoignez,* » (Refrain)

Le devoir de mémoire

L'injonction au « devoir de mémoire » exprime sans aucun doute l'inquiétude légitime de voir la mémoire submergée par l'oubli, à déformer le passé si le respect objectif des faits n'est pas transmis entre les générations. Les erreurs du passé devraient être rappelées par la transmission d'une histoire non déformée. Mais au fil des années, les faits sont exploités en fonction d'objectifs mal définis. Les commémorations de cette année 2014 semblent poursuivre des objectifs qui peuvent échapper aux Français. Il n'est pas certain que l'unité nationale s'en trouve renforcée. L'histoire nous le dira.

La rédaction

Les coups de cœur !

Le Général Legrand-Larroche

La spécialiste de l'armement Monique Legrand-Larroche a été élevée au rang d'ingénieure générale hors classe de l'armement en Conseil des ministres, devenant la première femme officier général « quatre étoiles » en France.



Avec 15% de personnels féminins, l'armée française est l'une des plus féminisées d'Europe. Elle compte une vingtaine d'officiers généraux féminins, dont les trois quarts dans l'armement et le Service de santé des armées. La première femme à accéder au grade de générale en France a été nommée en 1981.

L'esprit patriotique dans un collège

Une professeure du collège Jeanne-d'arc de Décines a organisé un concours de poésie pour ses élèves, mercredi 18 juin dernier. Le thème : écrire un hymne à la France. Les jeunes se sont laissés prendre au jeu, composant de véritables odes patriotiques.

Extraits

*« Ô France ! Si belle France que tu es
Tes formes dévoilent tes montagnes
Une armée de cyprès
Toujours il faut que tu gagnes" – Elève Mélissa*

*« France, tu montres fièrement tes couleurs
Tellement belles dans nos cœurs
Celles qui montrent que nous sommes liées
Dans l'égalité et la fraternité" – Elève Juliette*



La classe de Madame Baya professeure d'histoire et de français, à l'origine du concours.

Les coups de gueule !

Les Boko Haram

Le groupe islamiste armé n'a toujours pas libéré les **223 lycéennes kidnappées** mi-avril. Plus de 60 femmes et jeunes filles ont été de nouveau enlevées dans une série d'attaques attribuées au groupe islamiste armé dans le nord-est du pays, ont déclaré mardi 24 juin des responsables locaux et des habitants.

La communauté internationale a des difficultés à se mobiliser et laisse la puissance de ces fous radicaux se renforcer. La secte disposerait de 30 000 hommes dont la plupart sont de l'ethnie Kanouri. Une force armée devrait s'élever à plus de 100.000 hommes pour tenter de les détruire.

L'absence de réaction d'urgence visant à sauver des viols et des tortures ces enfants devrait être intolérable pour des démocraties occidentales. Elle démontre surtout que des enfants africains en péril mobilisent moins que si cela avaient été des enfants occidentaux.

Un autre enseignement est que pour faire face à cette secte, il n'existe pas de puissance militaire internationale pour intervenir.

Djihadistes français

Des centaines de jeunes Français sont partis combattre en Syrie. Face à cette situation, le gouvernement a annoncé des mesures pour surveiller ou interpellier les profils à risque qui rentreront en France et pour prévenir tout exode nouveau.

Ces mesures arrivent après avoir indirectement encouragé le départ de ces Français. Les propos et les mesures de fermeté envers ces djihadistes sont justifiés. Mais quand est-ce que nos politiques reconnaîtront leurs erreurs de position envers la Syrie et de leur incitation à la haine ?

Le futur fusil d'assaut

L'armée française va se doter d'un nouveau modèle de fusil d'assaut qui remplacera l'historique FAMAS, à l'horizon 2017. Mais il n'est pas certain que celui-ci soit de production française. Tout est fait pour que le fabricant stéphanois Verney-Carron ne puisse pas proposer son FAST (Fusil d'Assaut de Saint-Etienne). L'armée de terre doit passer un appel d'offres européen, dont le cahier des charges écarterait la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

Questions parlementaires

Déontologie et généraux. Q.Ecrite n°37850, JO du 24/09/2013

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur la commission de déontologie des militaires. L'article L. 4122-2 du code de la défense dispose que « les militaires ne peuvent avoir par eux-mêmes ou par personne interposée, sous quelque forme que ce soit, lorsqu'ils sont en activité et pendant le délai fixé à l'article 432-13 du code pénal à compter de la cessation de leurs fonctions, dans les entreprises soumises à leur surveillance ou à leur contrôle ou avec lesquelles ils ont négocié des contrats de toute nature, des intérêts de nature à compromettre leur indépendance ».

Or, actuellement et par le passé, plusieurs officiers généraux ont ou ont eu un conjoint travaillant pour le compte de l'industrie de défense. D'autres cessent définitivement leurs fonctions et intègrent des structures privées en lien avec leurs précédentes responsabilités sans respecter le délai prévu à l'article 432-13 du code pénal. Ces nombreux cas laissent à penser que les procédures mises en place pour veiller au respect de l'article L. 4122-2 du code de la défense sont contournables.

Aussi, il lui demande de préciser le nombre de dossiers d'officiers généraux traités par la commission de déontologie des militaires en indiquant le taux d'avis négatifs.

Réponse du ministère parue, JO du 01/07/2014

Conformément aux dispositions des articles 432-13 du code pénal et L. 4122-2 du code de la défense, les militaires ne peuvent effectivement avoir, sous quelque forme que ce soit, durant leur activité et au cours des trois années suivant la cessation des fonctions concernées, des intérêts dans les entreprises qu'ils auraient été amenés à contrôler ou à surveiller, ou avec lesquelles ils auraient négocié des contrats de toute nature, au risque de se voir appliquer une peine de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Les articles R*4122-14 à R*4122-24 du code de la défense précisent les conditions d'application de ces dispositions et font obligation à certains militaires d'informer sans délai par écrit le ministre de la défense, ou le ministre de l'intérieur pour les militaires de la gendarmerie nationale, de la nature de l'activité privée lucrative qu'ils se proposent d'exercer.

Il en est notamment ainsi des officiers généraux admis dans la deuxième section et des officiers généraux ayant cessé définitivement leurs fonctions depuis moins de trois ans. Ces derniers ont alors l'obligation de présenter un dossier devant la

commission de déontologie des militaires, qui a pour mission d'apporter conseils et informations au personnel militaire quant au risque pénal encouru en cas de violation des règles fixées par le code pénal et de formuler un avis, qui est ensuite transmis au ministre pour décision, sur la compatibilité de l'activité projetée par l'intéressé avec les dispositions de l'article L. 4122-2 du code de la défense.

A cet égard, il est précisé qu'il n'appartient en aucune façon à cette commission de porter un jugement de valeur s'agissant de la nature des emplois tenus par les conjoints des militaires.

Dans ce contexte, la commission a examiné les dossiers de 55 officiers généraux au cours de l'année 2013 : elle a rendu 41 avis de compatibilité, 10 avis de compatibilité assortis de réserves, un avis d'incompatibilité et s'est déclarée à 3 reprises incompétente, lorsque l'organisme rejoint par les demandeurs ne pouvait être assimilé à une entreprise privée au sens de l'article 432-13 du code pénal.

Dissolution 110^e RI. Q.Ecrite n°43323, JO du 26/11/2013

M. Pierre-Yves Le Borgn' alerte M. le ministre de la défense sur les conséquences militaires et sociales de la dissolution du 110^e régiment d'infanterie, unité française de la brigade franco-allemande.

La dissolution du 110^e régiment d'infanterie est vécue par nombre de compatriotes résidant en Allemagne ainsi que par une part importante de la population allemande, comme une remise en question de la brigade Franco-allemande (BFA) et, au-delà, de l'architecture de défense commune élaborée à partir de 1963.

Dans ce contexte, pouvez-vous apporter les éléments d'information nécessaire quant à l'avenir de la relation franco-allemande dans le domaine de la défense et notamment au maintien des conseils franco-allemands de défense et sécurité? Pouvez-vous confirmer le maintien de l'état-major de la BFA à Müllheim, la poursuite de l'activité de formation de l'école franco-allemande de formation des équipages Tigre au Cannet-des-Maures dans le Var, le maintien du 3^e régiment de hussards au sein de la BFA et l'évolution du statut du gouverneur militaire de Metz, qui est également le commandant des forces françaises stationnées en Allemagne.

**Réponse du ministère, JO du
01/04/2014**

Depuis 1989, la brigade franco-allemande (BFA) est un symbole majeur de la coopération entre la France et l'Allemagne en matière de défense, en même temps qu'un outil politique et militaire fort au service des intérêts de sécurité de nos deux pays et de l'Europe. Elle ne cessera pas de l'être et la France conservera en Allemagne un niveau de présence comparable à celui correspondant au volume des forces allemandes stationnées dans notre pays (environ 500 personnes).

Dans ce contexte, la dissolution du 110e régiment d'infanterie (RI), stationné à Donaueschingen, qui a fait l'objet de nombreux échanges préalables avec nos partenaires allemands, fait partie des choix difficiles que le ministère de la défense a dû faire. Pour autant, cette décision ne remet pas en cause la relation franco-allemande de défense, ni l'engagement de la France au sein de la BFA.

Il convient en effet de souligner que le 110e RI sera remplacé au sein de la BFA par le 1er RI de Sarrebourg, formation qui dispose à la fois d'un effectif et de capacités d'action supérieurs (4 compagnies de combat équipées du système d'armes Félin), renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle de la BFA.

Par ailleurs, il n'est pas envisagé, à ce jour, de dissoudre ou de déplacer l'état-major de Müllheim, pas plus que le 3e régiment de hussards. S'agissant de l'activité de formation franco-allemande sur l'hélicoptère de modèle Tigre, délivrée par l'école de formation des équipages du Cannel-des-Maures (Var) et l'école de formation des maintenanciers de Fassberg (Allemagne), celle-ci n'a aucune raison d'être remise en cause, cette activité de formation n'étant, en outre, pas uniquement destinée à la BFA. Il en est de même du programme de formation initiale commune des officiers, mis en place en 2006.

Enfin, s'agissant du commandement des Forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne (FFECSA), cette fonction attribuée au gouverneur militaire de Metz demeurera pérenne tant qu'il restera du personnel français servant en Allemagne, hors emplois identifiés comme postes permanents à l'étranger (PPE).

Ainsi, le ministère de la défense réaffirme, par cette évolution de la BFA, l'importance et la solidité du couple franco-allemand comme étant l'une des lignes de forces de notre politique de défense.

**Réseau Liaison 16. Q.Ecrite n°9447,
JO du 13/11/2012**

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'utilisation par notre aviation de chasse du réseau de communication tactique américain dit « liaison 16 ». Il lui demande comment l'installation sur nos rafales de ce système chiffré par le Pentagone ne compromet pas l'indépendance de notre dissuasion nucléaire.

Il s'étonne qu'on l'ait utilisé pour transmettre entre ces avions des informations confidentielles.

Il lui demande pourquoi nous équipons encore actuellement avec ce système des mirages qui seront bientôt retirés du service. Enfin, il souhaite connaître les raisons qui ont motivé son adoption alors qu'il ne semble pas nécessaire à l'interopérabilité de nos forces.

**Réponse du ministère, JO du
25/03/2014**

L'objectif d'une liaison de données tactiques consiste en l'échange sécurisé d'informations entre les différents acteurs d'une opération. Aujourd'hui, les systèmes d'armes modernes doivent de plus en plus être connectés les uns aux autres.

Par le partage d'informations dont elles sont le support, les liaisons de données tactiques accélèrent la boucle décisionnelle, accroissent l'efficacité opérationnelle et la maîtrise de la situation tactique et facilitent l'identification des forces en présence, réduisant ainsi le risque de tir fratricide. Les liaisons de données tactiques constituent à ce jour l'élément le plus abouti du concept de numérisation du champ de bataille.

En effet, elles facilitent la coordination des manœuvres interarmées et interalliés en permettant une meilleure intégration de leurs différentes composantes (terre, air, mer). L'acquisition par la France d'une liaison de données tactiques strictement nationale aurait été aussi onéreuse, sans toutefois offrir l'interopérabilité indispensable avec les autres nations utilisatrices de la « liaison 16 » (L16).

Par ailleurs, bien que légitimes, les craintes concernant l'indépendance française de la dissuasion nucléaire vis-à-vis de ce système de communication s'avèrent infondées.

En effet, la mission de dissuasion se réalise en totale autonomie nationale, sans utilisation de liaison de données, ni même de positionnement par satellite (GPS). Néanmoins, les Rafale, y compris ceux qui participent à la politique de dissuasion nucléaire, sont des avions polyvalents pouvant être

utilisés pour des missions conventionnelles nécessitant la L16 telles que celles menées en Libye.

A ce titre, ces aéronefs doivent donc également en être équipés, quand bien même leur mission principale ne le nécessite pas. Concernant les informations transmises, certaines peuvent revêtir un caractère sensible tant d'un point de vue technique qu'opérationnel.

Aussi, afin de garantir leur confidentialité, il est exclu de diffuser sur un réseau multinational des informations classifiées « spécial France ». Pour ce faire, certaines fonctionnalités techniques de la L16 sont « bridées » (les données de guerre électronique ne sont pas diffusées) et des systèmes de cryptages nationaux sont parallèlement développés.

Sur le plan opérationnel, le cryptage actuel - effectivement de conception américaine - permet de protéger très efficacement ces informations vis-à-vis des adversaires sans qu'il soit nécessaire de divulguer des informations strictement nationales à nos alliés.

A titre d'exemple, l'utilisation de la L16 pour le tir d'un missile à partir d'informations de guidage fournies par un autre avion a été testée et validée sur le Rafale. Elle est rendue possible par le très haut degré d'intégration de la L16 dans le système Rafale et lui procure un avantage certain.

En revanche, cette capacité ne nécessite pas la transmission de données opérationnelles ou industrielles techniquement sensibles sur le réseau, qu'il s'agisse du missile ou du porteur. S'agissant de l'intégration de la L16 sur les Mirage 2000, celle-ci concerne les deux versions les plus modernes de cet appareil : M2000-5 et M2000D. Les dates du retrait définitif de ces aéronefs du service ne sont pas encore arrêtées, mais pourraient être respectivement établies aux alentours des années 2025 et 2030.

Parmi ces flottes, seuls les avions disposant du plus grand potentiel sont sélectionnés afin d'être dotés de la L16. Les premiers Mirage 2000D dotés de cette capacité ont participé aux opérations en Afghanistan, puis en Libye, et en ont tiré de grands bénéfices en terme d'interopérabilité et d'efficacité opérationnelle.

Dans cette liaison de données, la France représente, d'un point de vue industriel, le deuxième partenaire des cinq Nations du programme relatif au support de communication et l'Europe dispose de sa propre chaîne de fabrication. D'un point de vue technique, la L16, loin d'être obsolète, fait appel à des architectures de communication éprouvées. Elle

surclasse en débit, en portée et en sécurisation de l'information, les dernières générations de téléphonie mobile.

De plus, ses évolutions, suivies dans un cadre interallié, permettront d'accroître encore ses capacités en 2020. Véritablement disponible sur les avions de combat depuis seulement le début des années 2000, elle équipe désormais la totalité des chasseurs américains F15 et F16.

S'agissant du chasseur F22, appareil de dernière génération américain doté d'une liaison de données propre et non interopérable, l'armée de l'air des États-Unis a entrepris d'y intégrer également la L16 sans laquelle le F22 ne serait pas suffisamment interopérable. Ainsi, la L16 s'impose aujourd'hui comme une condition d'interopérabilité, et donc d'intégration, dans une coalition avec Américains ou Européens.

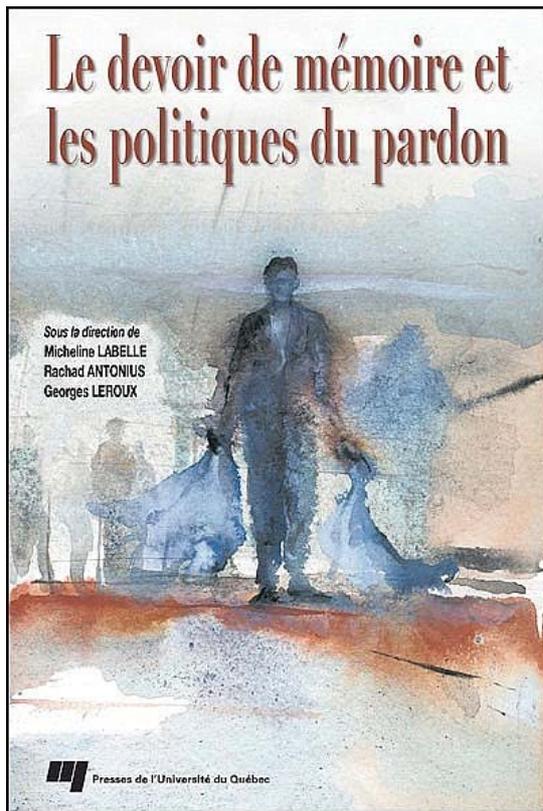
Pour s'informer :

www.defense-et-republique.org

Pour écrire : Roger Annette,
redaction@defense-et-republique.org

Pour nous contacter :
contact@defense-et-republique.org

Bibliographie

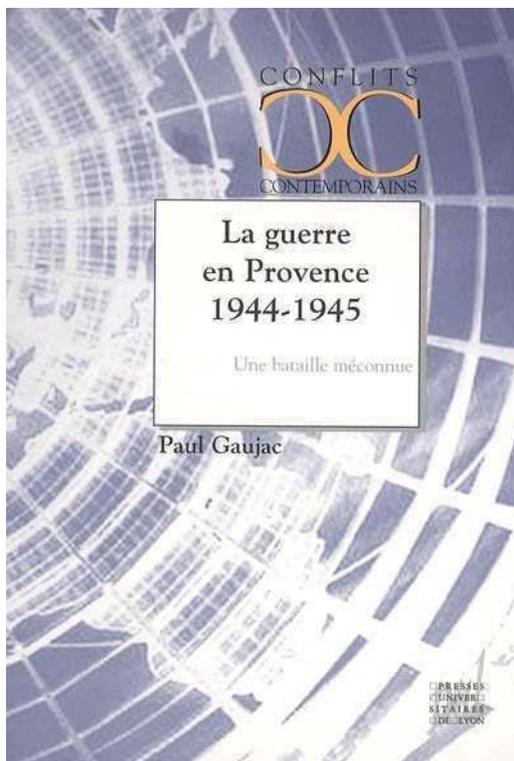


Presses de l'Université du Québec
466 pages

Cet ouvrage traite des enjeux, à la fois philosophiques, sociaux et éthiques, liés à la mémoire historique, à la réconciliation et au dialogue. Les mesures particulières de réparation, telles que les recours utiles, les voies du droit et les mesures d'indemnisation, sont également examinées. Des auteurs de renommée internationale, provenant du Canada, de l'Amérique latine, des États-Unis, de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, traitent de sujets divers en lien avec le thème Mémoire et vérité:

- Savoirs et mémoires
- Situations coloniales : peuples autochtones dans les Amériques ; esclavage, Afrique et Caraïbes
- Violence organisée d'État : Algérie, Acadie, Palestine, Israël
- Fascismes et dictatures militaires : Allemagne, Argentine, Chili
- Éthique et responsabilités de l'État : exil et intervention ethnopsychiatrique ; limites de la jurisprudence ; contre-publics et mémoire ; rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Cet ouvrage fait suite au colloque international « Le devoir de mémoire et les politiques du pardon » organisé en octobre 2004, par le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC), en partenariat avec l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM).



Présentation mollat.com
Collection : CONFLITS CONTEMPORAINS
189 pages

Le 15 août 1944, les alliés débarquent sur la côte varoise. Vingt jours plus tard, la Provence est libérée et Lyon investie, alors que les troupes allemandes au sud de la Loire sont en pleine retraite. L'opération du Sud, complétant celle de Normandie, est l'aboutissement de laborieuses tractations stratégiques et arrière-pensées politiques. Mais la libération assurée, la guerre n'est pour autant terminée en Provence : l'ennemi tient toujours la frontière des Alpes, tandis que le pays est devenu zone d'étapes, à la fois base logistique, camp d'instruction et centre de repos, où la sécurité doit être assurée et l'ordre maintenu, ce qui ne va pas sans confusion entre pouvoirs civil et militaire. Pour la première fois, cette guerre de Provence inconnue, de 1944 à 1945, et ses implications politiques et militaires, sont présentée grâce à l'ouverture d'archives inédites jusqu'alors tant en France qu'à l'étranger.

Né à Antibes en 1934, **Paul Gaujac** vit à Toulon de 1943 à 1945. Saint-Cyrien de la Promotion de 1954 Amilakvari, il termine sa carrière comme chef du Service historique de l'armée de terre après 40 années de vie militaire. Il est en outre l'auteur de plusieurs ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale.